



# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 26 Avril 2023 à 20h30 Salle du Conseil

Excusés : Marjorie PIGNOL, procuration donnée à Serge CORNET,  
Isabelle MARCHAUD, procuration donnée à Wilfried MALIGE,  
Marie-Christine DENIS-ROUY, procuration donnée à Alain JARLIER,  
Dominique VACHELARD, procuration donnée à Guillaume PONS.

Guillaume PONS est nommé secrétaire de séance.

## 1 / AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Par délibération du 25 juin 2020, le conseil municipal a autorisé le Maire à ester en justice. Toutefois et afin de permettre au Maire de représenter la commune dans la procédure inscrite à l'audience du Tribunal correctionnel du Puy-en-Velay du 03 Mai 2023, il est proposé au conseil municipal de préciser les termes de cette première délibération et d'autoriser Monsieur le Maire plus particulièrement à se constituer partie civile au nom de la commune.

conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, pour tout type de recours, devant tous les degrés et tous les ordres de juridiction, pour toutes les actions destinées à préserver ou à garantir les intérêts de la collectivité territoriale.
- que la présente délégation comprend l'habilitation du Maire à se constituer partie civile au nom de la commune et à faire valoir les droits correspondants. Elle comprend également l'habilitation donnée au Maire à se faire assister d'un avocat de son choix pour chacune des actions ci-dessus mentionnées

## 2/ ACHAT D'UN RADAR PEDAGOGIQUE

Nous avons prévu au budget 2023 une ligne pour l'achat d'un radar pédagogique. La commune de Javaugues a proposé aux mairies de la Communauté de Communes un achat groupé (6 Mairies étaient intéressées, le fournisseur nous a proposé le matériel pour 2069€ TTC l'unité). Après débat le Conseil Municipal décide d'acheter un radar pédagogique mobile qui sera placé sur les axes de circulation où la vitesse est excessive.

Résultat du vote : 10 POUR et 5 ABSENTIONS.

## 3/ IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL A LA QUILLE

Projet dont nous avons discuté à plusieurs reprises au conseil et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser la société Enoé énergie à implanter un parc photovoltaïque au sol sur la commune,
- d'accepter l'ensemble des termes et clauses de la convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique,
- demande qu'un aménagement paysager soit intégrer pour masquer les panneaux, avec un aménagement du site en talus (voir plan en annexe) avec branchement de la centrale au transformateur existant,

## Informations et questions diverses :

- Monsieur Didier ROBERT président du syndicat des eaux du brivadois, nous a présenté en début de réunion le fonctionnement de ce syndicat et du syndicat des eaux de Fontannes. Au 1<sup>er</sup>/01/2026 le transférer de cette compétence eaux et assainissement revient aux communautés de communes.

Pour que se transfert se passe pour le mieux, Monsieur Le Président du SGEB a expliqué les différentes possibilités et les décisions qu'il faudra prendre.

- Réunion du 24 Avril avec le président de la Région, :
  - 1- Subvention Région pour l'aménagement de la Côtée : pour ces travaux nous avons une promesse orale de 123000€ de subvention. Après négociation, la région devrait nous octroyer 140000€ pour ces travaux.
  - 2- Subvention pour les travaux d'aménagement de la cour de l'école (travaux prévus en 2024 ou 2025), la Région nous donnera 36 000€.
  - 3- Subvention pour la reconstruction des vestiaires du stade : Dès que nous aurons un chiffrage de l'assurance et de la reconstruction, nous pourrons solliciter la région si le coût de la reconstruction est supérieur à l'indemnité de l'assurance.
  
- Un habitant Lamothois à demander une autorisation pour inscrire son enfant à l'école de Fontannes pour la rentrée des vacances scolaires de Pâques. Celle-ci à été refusé pour ne pas créer de précédent et pour respecter la carte scolaire.